

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS**  
**SEANCE DU 21 FEVRIER 2008**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents .....	34
Absents représentés .....	9
Absents excusés .....	2
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VINGT ET UN FEVRIER à VINGT HEURES CINQUANTE SIX, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 février 2008 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, Mme MORANCHEL, M. MAYET, Mmes SOLOZABAL, NAY, BENDIAF, M. SAVY, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE (à partir des affaires diverses), GAMBIASIO, M. BEAUBILLARD, Mme DECAT, adjoints au Maire,

MM. DUTERTRE, DELEAGE, BILLERES, Mme JALOUNEIX, M. BEHE JOHN, Mmes SPIRO, EHRMANN, M. BARBASTE, Mme MERIENNE, MM. ROSSET, MARTINEZ, BOUVAT, Mme BERNARD, MM. ONESTO, AUBRY, Mme LE FRANC, MM. VALLAT, BROUZES, Mmes LOICHOT, DIVETAIN, MM. MACHADO, RIVIERE, conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

Mme DERBISE, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,  
M. SAVOLDELLI, adjoint au Maire, représenté par Mme SOLOZABAL,  
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, adjointe au Maire, représentée par M. DELEAGE (jusqu'aux affaires diverses),  
Mme RETORE, conseillère municipale, représentée par Mme JALOUNEIX,  
Mme GRILLE, conseillère municipale, représentée par Mme MORANCHEL,  
M. COSTES, conseiller municipal, représenté par M. ROSSET,  
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme BENDIAF,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
Mme DEBLAERE, conseillère municipale, représentée par M. VALLAT,  
Mme DUCHENE, conseillère municipale, représentée par Mme LOICHOT.

### ABSENTS EXCUSES

M. MEFTAH, conseiller municipal,  
M. KACI, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme SOLOZABAL ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 31 janvier 2008.  
(à l'unanimité)

**A/ ELIT M. BOUYSSOU**, en tant que président de séance pour l'examen du compte administratif de la ville.

(à l'unanimité)

*(Monsieur GOSNAT sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).*

ARRETE les comptes administratifs 2007, concernant :

A1/ le budget Ville,

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

A2/ le budget annexe d'assainissement,

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

A3/ le budget annexe du chauffage centre ville,

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

A4/ le budget annexe d'aménagement Ivry Port,

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

A5/ le budget annexe de la restauration municipale,

(38 voix pour et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

A6/ le budget annexe d'aide à domicile.

(à l'unanimité)

**B/ ARRETE** les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2007 relatifs au :

- budget Ville,
- budget annexe d'assainissement,
- budget annexe du chauffage centre ville,
- budget annexe d'aménagement Ivry-Port,
- budget annexe de la restauration municipale,
- budget annexe d'aide à domicile.

(à l'unanimité)-

**C1/ DECIDE** d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2007 du budget ville d'un montant de 6 724 654,13 euros au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2008.

(37 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. BROUZES, AUBRY et 2 abstentions :  
M. VALLAT, Mme DEBLAERE)

**C2/ DECIDE** d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2007 du budget de l'assainissement d'un montant de 579 893,84 euros au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2008.

(37 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. BROUZES, AUBRY et 2 abstentions :  
M. VALLAT, Mme DEBLAERE)

**1/** Est informé du bilan des actions en faveur du développement social urbain et des moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

(pas de vote)

**2A/** FIXE les nouveaux tarifs publicitaires pour le journal municipal d'informations locales "Ivry-ma-ville".

(37 voix pour et 6 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**2B/** FIXE les nouveaux tarifs d'abonnement pour le journal municipal d'informations locales "Ivry-ma-ville".

(37 voix pour et 6 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**3/** FIXE les tarifs publicitaires pour le plan de la ville.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**4/** APPROUVE la Convention Régionale de Renouvellement Urbain avec la Région Ile-de-France pour la période 2007 - 2013.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**5A/** DECIDE d'acquérir au prix de cinquante huit mille euros (58 000,00 €) les lots de copropriété n° 14 et 28, dépendant de l'ensemble immobilier sis 113 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AY n°12, appartenant à la SCI « Yacouben ».

(37 voix pour et 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**5B/** DECIDE d'acquérir au prix de deux cent quarante six mille euros (246 000 €) les lots de copropriété n° 2, 3 et 6 sis 115 boulevard Paul Vaillant-Couturier, parcelle cadastrée section AY n°13 à Ivry-sur-Seine, appartenant à la SCI MMS.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**6/** APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention avec l'Etat du 29 décembre 2005 relative à la libération d'emprises nécessaires à l'élargissement de 40 mètres de la route nationale 305 entre le n° 1 et le n° 127 de l'avenue de Verdun, en vue de la réalisation d'une liaison pour autobus en site propre et de l'aménagement urbain des îlots Barbès, central et Hoche.

(à l'unanimité)

**7/** APPROUVE le lancement de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Copropriétés Dégradées (pour la période 2008 à 2012) sur l'ensemble du territoire communal, la convention tripartite à passer avec l'Etat et l'ANAH relative à la mise en place de l'OPAH-CD, et la convention de gestion des subventions communales à passer avec l'opérateur fixant la répartition et les modalités du versement des différentes aides aux propriétaires.

(à l'unanimité)

**8/** APPROUVE la Charte Qualité -Volet Habitat relative à la mise en place d'une démarche programmatique et environnementale en matière d'habitat.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**9/ APPROUVE** la convention avec le SIPPAREC relative à l'accès aux données géographiques et alphanumériques.

(à l'unanimité)

**10A/ ACCORDE** une subvention de 1 000 € à l'association de soutien aux communautés autonomes du Mexique.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**10B/ ACCORDE** une subvention de 3 000 € à l'association Bergers en scène.

(36 voix pour, 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY et 1 élu ne prenant part ni au débat ni au vote quant à l'association qui le concerne : M. BEAUBILLARD)

**11/ APPROUVE**, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché relatif au nettoyage des espaces publics (chaussées, trottoirs et places) du centre-ville de la ville d'Ivry-sur-Seine à la société OTUS pour un montant annuel compris entre 200 000 € TTC et 600 000 € TTC.

(32 voix pour, 6 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

**12/ APPROUVE** la convention à conclure avec le département du Val-de-Marne relative à l'organisation du festival de l'Oh ! les 24 et 25 mai 2008.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**13/ APPROUVE**, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché relatif à l'entretien des brûleurs et chaudières à gaz, le ramonage des chaudières et conduits de fumées de différents bâtiments communaux ainsi que les réparations courantes et les dépannages nécessaires pour maintenir ces installations en état de fonctionnement pour un montant annuel compris entre 47 840 € TTC et 83 720 € TTC à l'opérateur économique CEGELEC.

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

**14/ APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif à la construction du groupe scolaire Guy Môquet conclu avec l'opérateur économique Urbaine de Travaux d'un montant de 671 154,62 € TTC.

(32 voix pour, 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

**15/ APPROUVE** sous réserve de l'avis favorable de l'Inspection de l'Education Nationale, le programme des classes de pleine nature organisé pendant le printemps 2008, pour un montant global prévisionnel de 169 470,34 €.

(à l'unanimité)

**16/ APPROUVE** la convention à passer avec le collège Chérioux de Vitry relative à la mise en place d'un atelier d'écriture au sein du collège.

(à l'unanimité)

**17/ APPROUVE** la convention avec la caisse régionale RSI (Régime Social des Indépendants) d'Ile-de-France Est relative à la prestation d'aide à domicile effectuée par la Commune auprès des affiliés RSI.  
(à l'unanimité)

**18/ APPROUVE** la convention à passer avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse précisant les conditions de réalisation du service d'aide à domicile à destination des retraités rattachés à cet organisme.

(à l'unanimité)

**19/ DECIDE**, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de deux séjours pour l'année 2008 :

- un séjour à la propriété communale des Mathes du 16 juin au 27 juin 2008 pour 30 personnes à la retraite,
- un séjour dans une maison de vacances accessible aux personnes à mobilité réduite d'une semaine en septembre 2008 à la station balnéaire d'Agon-Coutainville en Normandie et ce pour 10 personnes retraitées.

(à l'unanimité)

**20/ APPROUVE** la convention à passer avec la société ALMERYS relative aux modalités de remboursement des soins pratiqués aux assurés sociaux du centre municipal de santé.

(à l'unanimité)

**21/ APPROUVE** la convention à passer avec l'association départementale de prévention routière concernant des actions de prévention routière à destination des élèves des écoles publiques de la ville.

(à l'unanimité)

**22/ APPROUVE** la reconduction du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2007, soit un montant mensuel de 216,50 €.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**23A/ DECIDE** la création de postes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

(32 voix pour et 11 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY, Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

**23B/ DECIDE** la création et la suppression de postes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY)

**24/ DECIDE** de créer des postes pour besoins saisonniers pour l'année 2008.

(32 voix pour et 11 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. VALLAT, Mme DEBLAERE, MM. BROUZES, AUBRY, Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

**25/ Est informé** des demandes d'autorisation et déclarations d'utilité publique concernant la SAGEP (Usine de traitement d'eau potable dite usine d'Orly, située à Choisy-le-Roi) et le SEDIF (Usine de traitement d'eau potable de Choisy-le-Roi).

(pas de vote)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2008.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22H02

LA SECRETAIRE

LE DEPUTE-MAIRE

J. SOLOZABAL

P. GOSNAT